

Liberté et Dignité

(Réponse à la question posée sur Philosophy Stack Exchange : « Pour quelles raisons un État démocratique peut-il interdire la pornographie ? »)

Note sur la traduction

Ce texte a été rédigé en italien et en anglais, et les deux versions ont été révisées directement par mes soins : je peux garantir qu'elles reflètent fidèlement ma pensée. Pour toutes les autres langues, j'ai utilisé Google Traduction, car je n'ai pas la possibilité de faire relire les traductions par un professionnel. Je vous prie de m'excuser pour les éventuelles erreurs ou inexactitudes. C'est un outil extrêmement efficace et fiable ; il est toutefois possible que certaines nuances de ma pensée n'aient pas été pleinement retranscrites. J'ai toutefois estimé préférable de proposer des versions imparfaites plutôt que d'exclure les lecteurs susceptibles d'être intéressés par ces réflexions dans leur langue maternelle. Merci de votre attention et bonne lecture.

La question de savoir si un État démocratique peut interdire la pornographie dépend entièrement de ce que l'on entend par « démocratie ». Si la démocratie n'est que la tyrannie de la majorité, alors la réponse est triviale : la pornographie pourrait être interdite simplement parce que la majorité le souhaite, sans autre justification ni « fondement ». Mais les majorités ne sont pas toujours justes ou sages. L'histoire offre des exemples édifiants de décisions collectives ayant conduit à des actes de profonde injustice. Après tout, ce n'est ni un roi ni un tyran, mais la volonté de la foule qui a exigé la crucifixion de Jésus. Et rien n'illustre mieux le danger que peut représenter la « vertu » collective lorsqu'elle réduit l'individu au si-

lence. Il ne s'agit évidemment pas d'assimiler moralement les prohibitionnistes à la foule qui réclamait sa crucifixion, mais simplement de mettre en évidence un schéma historique récurrent : la faillibilité morale des masses. On observe une dynamique similaire dans d'autres épisodes tragiques de l'histoire, où les autorités, craignant la colère ou la panique de la foule, sacrifient des individus non pas au nom de la justice, mais pour préserver leur propre popularité, ou simplement parce qu'ils n'ont pas la force morale de résister à la pression de la multitude. Un exemple de ce type fut la torture et l'exécution du barbier milanais Gian Giacomo Mora, pendant la peste, lors d'un procès davantage motivé par l'hystérie populaire et le besoin d'un bouc émissaire que par les preuves, comme le décrit Alessandro Manzoni dans *Storia della colonna infame*. Les autorités, comme l'écrit Manzoni, n'étaient pas guidées par la raison, mais par la crainte de ne pas répondre à une attente générale, aussi certaine qu'imprudente, de paraître moins habiles si elles découvraient des innocents, de retourner les cris de la multitude contre elles-mêmes.

Ceci rappelle clairement la puissance de la pression non institutionnelle exercée par la foule. Un autre exemple est la longue histoire des procès de sorcières, où la peur, l'ignorance et la pression publique ont conduit à une cruauté indicible. Dans tous ces cas, la « volonté du peuple » n'était ni sage ni juste : son apaisement s'est fait au détriment de la vérité, de la dignité et de vies innocentes. De plus, si quelqu'un persiste à défendre la volonté de la majorité comme critère suffisant de légitimité éthique, il doit alors accepter la conséquence logique suivante : la Solution finale deviendrait acceptable, car orchestrée par un régime arrivé au pouvoir par des élections démocratiques, avec le soutien de millions de personnes. Là encore, il ne s'agit bien sûr pas de suggérer que l'interdiction de la pornographie soit comparable à un génocide, mais seulement de démontrer l'erreur consistant à considérer la

règle de la majorité comme un critère moral suffisant. La démocratie ne se résume pas à la règle de la majorité : c'est un ensemble de procédures conçues pour protéger les individus de l'arbitraire, y compris celui de la majorité. Sans limites éthiques et juridiques, cela devient une forme de tyrannie déguisée en légitimité démocratique, une forme de pouvoir totalitaire à visage populaire. Certains pourraient objecter : si ce n'est pas la majorité qui décide de ce qui est légitime en démocratie, alors qui le fait ? Cette question touche au cœur du paradoxe démocratique. La réponse est à la fois très simple et très complexe.

i) D'un côté, il y a le fait évident que le pouvoir appartient bel et bien à la majorité, mais ce pouvoir n'est pas absolu ; il est limité. Et ce n'est pas une position antidémocratique. Je suis convaincu que tout lecteur raisonnable conviendra qu'il doit exister des limites fondamentales (des dogmes, si l'on veut) qui s'appliquent à toutes les formes de pouvoir dans la société, même les plus légitimes (gouvernements, juges, police, parents, etc.).

ii) D'un autre côté, le défi pratique que représentent la définition et la régulation de ces limites est l'un des dilemmes les plus redoutables et les plus persistants de la philosophie politique, un problème qui a interpellé même les plus grands esprits.

Alexis de Tocqueville écrivait :

> Je tiens pour une maxime impie et détestable que, politiquement parlant, le peuple a le droit de faire tout ce qu'il veut ; et pourtant, j'ai affirmé que toute autorité trouve son origine dans la volonté de la majorité. Suis-je donc en contradiction avec moi-même ?

Près de deux siècles plus tard, nous n'avons toujours pas de réponse définitive à cette question cruciale : comment faire de la démocratie l'expression de la volonté de la majorité, tout

en l'immunisant contre sa propre fragilité ? Comme le prévient Anne Applebaum :

> Dans des conditions propices, toute société peut se retourner contre la démocratie. En effet, si l'on en croit l'histoire, toutes nos sociétés finiront par le faire.

Ce constat n'est pas pessimiste, mais réaliste. Les démocraties ne s'effondrent pas seulement par des coups d'État, une déstabilisation extérieure ou une agression militaire. Parfois, elles sont lentement minées par ceux-là mêmes qui prétendent les défendre. La leçon est claire : la démocratie doit être plus que la simple mise en œuvre des préférences de la majorité. Elle doit être un système qui protège la liberté.

Évidemment, je ne prétends pas résoudre ici des questions philosophiques aussi profondes. Je soulignerai simplement que, si la démocratie est comprise comme un système qui protège les libertés individuelles, plutôt que de simplement imposer les préférences de la majorité, alors l'interdiction de la pornographie exige une justification rigoureuse. Comme l'a averti John Stuart Mill :

> on peut vouloir opprimer une partie d'entre eux, et des précautions sont tout aussi nécessaires contre cela que contre tout autre abus de pouvoir.

Ces mots résument parfaitement l'essence de notre argument.

Loin d'être une invention moderne, le matériel sexuellement explicite remonte aux profondeurs les plus reculées de l'Antiquité, prenant différentes formes au fil des âges, mais reflétant toujours un aspect intemporel du désir humain, aussi omniprésent que d'autres formes d'expression culturelle comme la musique, les mathématiques ou l'humour. Ce dernier est particulièrement pertinent dans ce contexte : à l'instar de la pornographie, la comédie révèle

une dimension de la liberté humaine qui bouleverse les systèmes de contrôle. Elle a souvent exposé les absurdités du pouvoir, ou remis en question les tabous et les dogmes, et pour cette raison, toutes deux ont été fréquemment censurées, stigmatisées ou réduites au silence. La sexualité et le rire partagent un secret : tous deux dissolvent la peur par le plaisir. Et c'est précisément pourquoi ceux qui règnent par la peur ont toujours cherché à les faire taire. Pourtant, ils perdurent parce qu'ils expriment quelque chose de primordial et d'irrépressible dans l'esprit humain, qu'aucun décret ni dogme n'a jamais réussi à effacer. Bien sûr, toute la pornographie n'aspire pas à l'art, mais toute la musique, toute la comédie ou toute la littérature non plus. L'essentiel est que l'expression personnelle, même commercialisée, mérite le même respect fondamental que toute autre forme consensuelle d'autoreprésentation. Comme toute autre forme d'expression humaine, ni la pornographie ni l'humour n'ont besoin de justification pour exister. C'est plutôt leur interdiction qui exige un raisonnement fondé. John Stuart Mill a déclaré :

> Le seul but pour lequel un pouvoir peut être légitimement exercé sur un membre d'une communauté civilisée, contre sa volonté, est d'empêcher qu'un préjudice ne soit causé à autrui. Son propre bien, physique ou moral, ne constitue pas une justification suffisante.

Et il ne s'agit pas d'une simple préoccupation théorique : c'est l'un des piliers fondamentaux sur lesquels repose une démocratie véritablement libérale. Si l'on accepte ce principe, la charge de la preuve incombe entièrement à ceux qui cherchent à imposer une interdiction, et non à ceux qui défendent la liberté individuelle. En d'autres termes, le principe fondamental d'une société libre est que la liberté individuelle n'a pas besoin de se justifier. Il convient toutefois de noter que la frontière entre les choix individuels et ceux qui affectent autrui n'est pas toujours claire. En réalité, cette

distinction soulève l'un des défis les plus profonds et les plus persistants de la philosophie politique.

Ainsi, la question clé dans un cadre démocratique n'est pas « pourquoi la pornographie devrait-elle être autorisée ? », mais plutôt, comme cela a été justement demandé, « existe-t-il des motifs justifiables pour son interdiction ? ». La réponse courte est que, dans une société libre, tout adulte consentant devrait être libre d'exprimer sa sexualité selon sa nature et ses désirs. Regarder ou produire de la pornographie relève pleinement de ce principe. Tout comme personne n'est contraint de regarder ou de pratiquer un sport, personne n'est contraint de regarder ou de participer à de la pornographie. Mais l'interdire pour des raisons morales reviendrait à imposer à tous une vision de la sexualité qui n'est pas universelle, mais seulement subjective. Bien sûr, le parallèle avec le sport n'est pas tout à fait pertinent, car la pornographie peut perturber non seulement ceux qui ne veulent pas (les adultes non intéressés) ou ne doivent pas (les mineurs) y accéder, mais aussi ceux qui l'apprécient, mais seulement à des moments et dans des contextes précis de leur choix : même ceux qui apprécient la pornographie ne souhaitent pas une exposition non sollicitée en dehors des moments où ils la recherchent activement. Comme le dit si bien l'Ecclésiaste : « Il y a un temps pour tout. » Il ne s'agit pas d'un argument contre la pornographie en soi, mais plutôt d'une question de réglementation et d'accès. Il est clair qu'elle doit être réglementée avec une attention particulière.

Nous pouvons maintenant examiner les principales objections et les analyser de manière critique, car c'est, comme nous l'avons vu, la seule façon pertinente de répondre à la question.

1) La pornographie est-elle dangereuse ?

Une critique fréquente est que la pornographie est dangereuse, que ce soit pour ceux qui la produisent ou pour ceux qui la consomment.

1.1) Dangereuse pour ceux qui la produisent ?

Soyons clairs : compte tenu de l'ampleur de l'industrie du divertissement pour adultes, il serait irréaliste de croire qu'il n'existe pas de problèmes graves. Certains de ces problèmes sont indéniablement criminels, notamment la pression psychologique, la manipulation émotionnelle et les conditions de travail contraires à l'éthique. C'est pourquoi minimiser la gravité potentielle de tels abus en arguant que les artistes avaient toujours la possibilité de refuser est non seulement superficiel, mais dangereux. Aucune discussion sérieuse sur ces questions ne peut s'appuyer sur de telles simplifications. Ce n'est pas mon point de vue, et je n'entends pas le défendre ici. Les abus méritent non seulement une condamnation morale, mais aussi des poursuites judiciaires sans réserve. Dans un contexte commercial, la dynamique n'est pas la même que dans une relation sexuelle privée. Si l'environnement est malsain, un artiste peut se sentir obligé de ne pas dire « pas ceci » ou « pas aujourd'hui », simplement parce qu'il évolue dans un environnement rémunéré, structuré et chargé d'attentes. Ces deux situations soulèvent des préoccupations éthiques importantes. La première est problématique pour des raisons évidentes : le consentement doit être spécifique, et non pas simplement général. Mais le second (se sentir incapable de dire « pas aujourd'hui ») est tout aussi important. On peut raisonnablement supposer que même les individus les plus dynamiques et les plus confiants sexuellement connaissent des moments, parfois prolongés, où le désir s'estompe. Et cela aussi mérite le respect. Le désir a ses saisons, et la liberté implique de respecter non seulement les moments

où il brûle intensément, mais aussi ceux où il s'atténue ou se retire discrètement. Le droit de ne pas ressentir de désir n'est pas un défaut : c'est une facette de notre humanité, qui ne doit pas être effacée par le rythme de la production ou les attentes d'autrui. Cela rend la situation plus délicate que le sexe ordinaire, et il est vrai que les contextes commerciaux peuvent être plus exposés à de tels risques. Mais il est également essentiel de noter que ces mêmes dynamiques peuvent, tragiquement, se produire dans des contextes privés malsains, et avec une gravité bien plus grande que dans la pornographie professionnelle, où même les comportements contraires à l'éthique sont limités par le caractère public de l'acte. Comme dans d'autres environnements de travail potentiellement dangereux, la véritable sécurité dépend d'une législation rigoureuse, de l'intelligence, de l'empathie et du sens éthique de ceux qui gèrent le processus, ainsi que de contrats bien rédigés.

L'expression sexuelle, comme toute forme d'intimité humaine, doit toujours rester libre, jamais due. Personne, en aucune circonstance, ne devrait se sentir moralement obligé d'offrir son corps. Transformer le désir en devoir, c'est en éteindre l'âme. Bien sûr, choisir de se donner, même sans désir, peut être un acte d'affection ou de générosité (bien que humainement discutable ; et que se passe-t-il si les deux partenaires font l'amour uniquement pour se faire plaisir ? Le résultat, ironiquement et paradoxalement, est que personne n'est satisfait). Mais cela doit toujours rester un choix, jamais une attente. Une ouverture d'esprit au plaisir, lorsqu'elle est authentique et libre, peut certainement enrichir l'intimité, mais elle ne doit jamais être confondue avec une obligation. Il existe une différence éthique fondamentale entre une obligation professionnelle qui peut être révoquée sans honte et une attente morale qui transforme le refus en culpabilité. Dans les modèles matrimoniaux patriarcaux, dire non rend souvent « égoïste ». Bien sûr, il ne s'agit

pas d'assimiler les deux domaines. Mais soyons honnêtes, il faut admettre que la coercition émotionnelle et les attentes morales peuvent opérer plus insidieusement dans les relations privées que dans les contextes professionnels réglementés. La différence réside dans les conséquences morales du refus de l'acte. Dans un contexte professionnel sain, une artiste peut se retirer à tout moment sans être perçue comme moralement déficiente. Il peut y avoir des conséquences économiques, mais personne ne remet en question sa dignité. Son « non » n'entache pas sa valeur. Et ses fantasmes, s'ils sont librement exprimés, ne devraient pas non plus la marquer de honte. La liberté de se priver de son corps et la liberté de révéler ses désirs sont les deux facettes d'une même dignité. Dans un mariage toxique, façonné par le devoir et les attentes, un même « non » peut être accueilli par la culpabilité, la pression émotionnelle ou une déception silencieuse. Le coût n'est pas financier, il est relationnel : l'affection, l'estime ou la paix peuvent être retirées. Une personne n'est pas un service. La liberté s'arrête là où la disponibilité est présumée, et là où la liberté s'arrête, la dignité s'arrête aussi.

Certes, certains pourraient soutenir que la simple présence de crimes graves devrait suffire à justifier une interdiction pure et simple. Ils pourraient prétendre que toute personne suffisamment honnête et lucide pour reconnaître l'évidence (qu'il est improbable de croire qu'un phénomène mondial de cette ampleur soit resté insensible à de graves problèmes) doit soit se ranger du côté des prohibitionnistes les plus radicaux, soit être accusée d'une insensibilité monstrueuse. Mais ce type de raisonnement réduit toute réalité complexe à une logique binaire. Comme je le soutiendrai plus loin, il y a au moins deux vérités à ne jamais oublier :

i) premièrement, des crimes extrêmement graves existent malheureusement dans toutes les sphères humaines, même celles considérées

comme les plus nobles. La tension entre consentement formel et liberté réelle et sans entrave n'est pas un problème propre à la pornographie : elle peut survenir dans de nombreux domaines, dont le mariage, où la pression émotionnelle, les attentes sociales ou la dépendance financière peuvent profondément influencer les choix d'une personne. Pourtant, nous n'interdisons pas le mariage en raison de ses cas pathologiques. Nous reconnaissons son importance et nous œuvrons à protéger ceux qui y sont vulnérables. Le même raisonnement doit s'appliquer ici. ii) Deuxièmement, la possibilité de problèmes graves ne saurait justifier l'interdiction de quelque chose qui, pour beaucoup, représente non seulement une forme d'expression ou de beauté, mais aussi une dimension profondément personnelle et vitale de la vie, tout comme la foi pour un croyant. Dans les deux cas, il s'agit de domaines de signification intimes qui ne peuvent être jugés de l'extérieur. De même que nous n'exigeons pas qu'une foi se conforme à des normes collectives pour être légitime, nous ne devrions pas non plus exiger cela de l'expression sexuelle.

L'interdiction, loin de résoudre les problèmes évoqués précédemment, en engendre d'autres, tout aussi graves, à commencer par le déni de liberté pour ceux pour qui l'exhibition est un besoin existentiel profond. Éliminer les problèmes en détruisant tout le contexte qui les contient, c'est comme tenter de « guérir » un cancer en tuant le patient ; ou comme refuser de manger, de s'habiller ou d'utiliser un téléphone afin d'éliminer tout risque de soutenir des pratiques contraires à l'éthique. Il faut plutôt croire en la possibilité d'éliminer le mal tout en préservant ce qui est bon, libre et digne d'existence. C'est précisément dans ces cas-là que le discernement devient essentiel.

Si les crimes doivent être condamnés et poursuivis avec la plus grande détermination, ils ne justifient pas l'interdiction de la pornographie.

L'histoire montre que les interdictions pures et simples ne suppriment pas la demande. Elles la poussent vers la clandestinité, vers des marchés où les abus sont plus difficiles à détecter, à prévenir ou à sanctionner. Rien ne laisse penser que la pornographie ferait exception. Bien sûr, cela ne signifie pas que la réglementation soit toujours la bonne solution. Certains marchés méritent d'être interdits (comme la traite des êtres humains, l'exploitation des enfants ou les drogues dures) car les dommages qu'ils causent sont inhérents et ne peuvent être éliminés ou atténués par la surveillance. Cependant, ce n'est pas le cas pour la pornographie : contrairement aux marchés intrinsèquement nocifs, elle peut fonctionner en toute sécurité grâce à une réglementation adéquate, garantissant des conditions de travail équitables, un consentement éclairé et des examens de santé obligatoires. La légalité ne garantit pas la perfection, mais elle permet la transparence et le contrôle. Un secteur qui opère au grand jour peut évoluer, s'améliorer et être tenu au respect de normes éthiques. Ces dernières années, l'attention portée à ces questions a considérablement augmenté. Et si cela s'avère encore insuffisant, plutôt que de se lancer dans des croisades prohibitionnistes, il serait bien plus productif que les militants fassent pression pour des certifications éthiques plus strictes, sans pour autant nier la liberté de ceux qui choisissent d'y participer.

Les inquiétudes concernant les crimes sont compréhensibles et légitimes. Cependant, prétendre que la pornographie devrait être interdite pour cette raison serait aussi absurde que de prétendre que l'Église devrait être abolie en raison de la présence d'individus abusifs en son sein (et il convient de noter que ces crimes sont bien plus graves que tout ce qui peut se produire dans la pornographie professionnelle, pour des raisons que je préfère taire, bien que connues de tous). Il est clair que ce serait une réponse déraisonnable et injustifiée. Préserver quelque chose qui a une valeur profonde pour

beaucoup, tout en exigeant un contrôle éthique rigoureux, ne constitue pas une trahison de la douleur des victimes, ce n'est pas un déni, mais du discernement : la capacité à distinguer ce qui doit être condamné de ce qui mérite encore d'exister. Il en va de même pour la famille, sans doute l'institution la plus sacrée de la société humaine, berceau même de l'amour et de la bienveillance. Pourtant, lorsqu'elle devient toxique, elle peut aussi être le théâtre des violences physiques et émotionnelles les plus dévastatrices. Devrions-nous abolir la famille pour cette raison ? Bien sûr que non. Car nous comprenons que sa valeur, pour des millions de vies, reste immense et que la réponse à la douleur n'est pas la destruction, mais la justice. Nous ne détruisons pas ce qui a du sens et de la beauté pour punir ceux qui l'ont trahie. Nous nous efforçons de guérir, de protéger et de préserver ce qui mérite encore d'exister.

Suivant une logique qui annule plutôt que réforme, et simplifie plutôt que comprend, il faudrait interdire le travail, le sport, la musique, l'éducation, le tourisme, les jeux, le bénévolat, ou pratiquement toute activité ou institution humaine, car les crimes peuvent survenir dans n'importe quel contexte. Même la charité, l'une des activités les plus nobles de l'humanité, a été impliquée dans de graves scandales. Prenons l'exemple du scandale Oxfam en Haïti, où des travailleurs humanitaires ont abusé de leur pouvoir pour exploiter des femmes vulnérables. Devrions-nous interdire la charité pour cette raison ? Non, bien sûr que non. Le problème n'est pas la charité en elle-même, mais les individus qui s'en prennent aux personnes vulnérables.

Le même raisonnement s'applique à la pornographie : la nécessité d'une réglementation claire de ce secteur n'est pas une raison d'interdire la pratique, mais plutôt un moyen d'assurer la protection des personnes impliquées, comme dans tout autre domaine. De plus, tout comme l'ampleur du phénomène rend dérai-

sonnable l'idée que les abus ne se produisent jamais, rien ne permet de supposer que les comportements répréhensibles soient plus répandus dans ce secteur que dans les lieux de travail traditionnels, où diverses formes d'abus se produisent, souvent à huis clos et à l'abri des regards du public, de manières qui restent cachées précisément parce que ces environnements sont considérés comme respectables et non controversés.

En ce moment même, des milliers de personnes travaillent sur des chantiers de construction sans mesures de sécurité adéquates, une réalité qui entraîne des milliers de décès chaque année. Pourtant, nous ne demandons pas l'interdiction de la construction, car nous reconnaissons à la fois sa valeur sociale et la possibilité d'améliorer la sécurité par la réglementation. Pourquoi la pornographie, dont les risques ne sont pas comparables, devrait-elle être traitée comme si elle était plus dangereuse ?

Certains dommages ne sont pas inscrits dans la loi. Toutes les blessures ne sont pas des crimes, mais ce sont néanmoins des blessures. Elles ont donc leur importance. Existe-t-il des environnements toxiques dans la pornographie ? Inévitablement, la réponse, quelque part, est toujours oui. Aucun domaine humain de cette ampleur ne peut être totalement exempt de tels problèmes. Mais ce n'est pas une raison pour condamner l'expression sexuelle dans son ensemble. Existe-t-il un risque que certains utilisent la pornographie non pas pour explorer le désir, mais pour le faire dépérir ? Oui, bien sûr. Le monde est rempli de gens qui nuisent à ce qu'ils ne comprennent pas. Soyez très prudents : ce n'est pas une question de l'explicitation d'une scène ou de l'intensité du fantasme. Lorsqu'une femme choisit d'exprimer librement ses désirs profonds, même les plus audacieux et les plus fous, ce qui compte, c'est qu'ils soient les siens, et non forcés. Et cette liberté inclut tout :

le droit d'assumer sa sexualité avec audace, ou de la rejeter complètement. Les deux choix (et tout ce qui se trouve entre les deux) sont légitimes. Sa liberté, son autodétermination dans le choix de vivre ou non sa sexualité et de la façon dont elle la vit, son bonheur : voilà ce qui fait la différence. (Et cette vérité va bien au-delà de la pornographie.) En fin de compte, tout comme nous n'interdisons pas le mariage parce que certains le déforment en quelque chose de toxique (sans pour autant commettre de crime), nous ne devrions pas interdire la pornographie parce que certains en abusent ou la réduisent à une simple machine à sous, transformant ce qui pourrait honorer le moi profond d'une personne en quelque chose de creux, sans âme, dénué de sens, aveugle à la beauté qu'il aurait dû révéler.

D'un autre côté, l'existence de fautes graves, statistiquement inévitables dans toute grande entreprise humaine, ne nie pas la réalité d'expériences positives et profondément significatives : de nombreux acteurs du secteur parlent ouvertement de leur épanouissement personnel, même après avoir quitté le monde du sport, lorsque tout intérêt financier est minime, voire inexistant. Et comme les pilotes de Formule 1, ils peuvent partir non pas par regret, mais simplement parce qu'ils ont estimé qu'il était temps d'entamer un nouveau chapitre de leur vie, peut-être influencés par des préoccupations familiales ou d'autres raisons personnelles. Ces témoignages positifs sont des réalités incontournables. Certains pourraient considérer cela comme une vision naïve ou « romantique » de la pornographie, mais ce qui est véritablement naïf, c'est l'hypothèse selon laquelle les désirs, les motivations et les aspirations humaines peuvent être réduits à un récit unique et simpliste. L'idée qu'une femme qui parle positivement de son expérience dans la pornographie le fasse uniquement pour des raisons financières est une affirmation infalsifiable. Comme l'a expliqué Karl Popper, une théorie qui ne peut être testée empiriquement

n'est pas scientifiquement valide. Si tout témoignage positif est automatiquement rejeté comme étant influencé par des intérêts financiers, alors aucune observation ne peut réfuter cette théorie. Cela ne signifie pas que toute affirmation doit être acceptée sans réserve, mais rejeter a priori tous les témoignages favorables, par principe, revient à adopter une position dogmatique plutôt que rationnelle. Et c'est le dogme, et non la raison, qui est le véritable ennemi de la compréhension.

Pour revenir à la question du risque, il convient de noter que de nombreuses activités socialement acceptées comportent des dangers bien plus grands que la pornographie, comme la course automobile, l'alpinisme extrême ou l'exploration scientifique dans des environnements dangereux comme les volcans et les grottes. Ces activités sont dangereuses, mais la société n'exige pas leur abolition, car le danger est volontaire et éclairé. Chacun trouve un sens à sa vie de différentes manières : ce qui peut paraître imprudent ou absurde pour certains est, pour d'autres, une vie pleinement vécue. L'opposition à la pornographie semble donc souvent moins préoccupée par des préjudices démontrables que par un malaise culturel face à l'expression sexuelle. Dans une société libre, rien ne justifie d'interdire les activités consensuelles entre adultes simplement parce que certains les jugent risquées ou imprudentes. Ceux qui s'en soucient vraiment devraient argumenter, et non imposer des restrictions.

1.2) Dangereux pour ceux qui en regardent ?

Un argument courant soutient que la pornographie pourrait avoir un impact sur la santé mentale. Bien que la pornographie puisse avoir des effets négatifs, notamment sur les personnes psychologiquement vulnérables, je me demande souvent si les comportements profondément agressifs, grossiers et frustrants, fréquemment observés dans la société, pour-

raient, au moins en partie, provenir d'une répression sexuelle. Bien que je ne revendique pas une expertise en psychologie, il est légitime de se demander si des besoins sexuels insatisfaits, lorsqu'ils se prolongent, peuvent contribuer à des déséquilibres émotionnels. Il ne s'agit pas d'énoncer une conclusion définitive, mais de souligner une asymétrie philosophique : nous scrutons les dangers potentiels de la pornographie alors que nous envisageons rarement les conséquences psychologiques potentielles de son absence dans certains contextes, notamment lorsque cette absence est motivée par la honte ou une culpabilité intériorisée.

Cependant, contrairement aux affirmations alarmistes concernant la pornographie, je reconnais que mon point de vue est une hypothèse et non une certitude. Il convient également de souligner que mon intention n'est pas de critiquer l'abstinence en elle-même, qui est un choix légitime et personnel qui, pour de nombreuses personnes, peut n'avoir aucune conséquence négative. Mon propos est simplement de souligner que pour les personnes qui ne sont pas en couple, qui rejettent la prostitution et pour qui les relations sexuelles occasionnelles ne sont ni souhaitées ni accessibles, les alternatives pratiques sont limitées. Dans de tels cas, le choix se résume à une forme d'autostimulation, qui peut inclure la pornographie, ou à l'abstinence. Cela ne veut pas dire que la pornographie réponde au besoin d'intimité : ce n'est pas le cas. Mais dans certaines circonstances, elle peut servir de soupape de sécurité : un moyen d'évacuer les tensions accumulées et de maintenir un équilibre intérieur viable, évitant ainsi une tension psychologique là où le refoulement pourrait engendrer de la détresse. Il ne s'agit pas d'un idéal ; c'est simplement une réalité humaine. Si nous devons discuter des dangers potentiels, nous devons les évaluer équitablement, plutôt que de supposer que l'abstinence est intrinsèquement neutre tandis que la pornographie est intrinsè-

quement nocive. Il convient de se demander si les risques attribués à la pornographie l'emportent réellement sur ceux associés à une abstinence prolongée ou forcée.

Concernant spécifiquement la question de la perception déformée de la sexualité, je ne nie pas que, pour certaines personnes, notamment celles qui ont des difficultés d'esprit critique, la pornographie puisse avoir des effets négatifs, comme par exemple le développement d'attentes irréalistes. Mais ce n'est pas un phénomène propre à la pornographie ; il suffit de penser au culte de la perfection sur les réseaux sociaux ou aux représentations idéalisées de la pornographie dans les films et séries grand public. Ce qui est certain, c'est que les réseaux sociaux créent une dépendance et véhiculent des visions déformées de la réalité. Il suffit de penser à la propagation de théories du complot telles que les chemtrails, les mouvements anti-vaccination, le platisme ou le rejet de la théorie de l'évolution.

Si certains mouvements prônent une réglementation plus stricte des réseaux sociaux, rares sont ceux qui proposent une interdiction pure et simple. L'accent est plutôt mis sur la sensibilisation, la responsabilisation et la garantie d'une utilisation appropriée. Naturellement, tout comme l'alcool et les autres contenus réservés aux adultes, la pornographie devrait rester accessible uniquement aux personnes matures. Veiller à ce que les mineurs n'y aient pas accès est une question distincte, qui relève de la réglementation, et non de l'interdiction générale.

Certaines personnes développent-elles une consommation compulsive de pornographie ? Assurément, comme le montre la science, cela peut se produire avec d'autres formes de divertissement, notamment la télévision, les jeux vidéo et même des activités saines comme les études, l'alimentation ou l'exercice physique. La science a pour but de comprendre, et non

de légitimer des croisades morales. Ceux qui luttent contre des comportements compulsifs devraient chercher de l'aide auprès de la médecine et de la thérapie. Ils méritent soins, soutien et respect, et non un État censeur qui punit tout le monde au nom de leur souffrance. Ce ne serait ni juste ni digne, ni pour eux ni pour les autres. Je bois une bière de temps en temps, et ma femme joue deux euros au loto tous les vendredis. Faut-il interdire ces deux choses parce que certaines personnes souffrent d'alcoolisme ou de dépendance aux jeux d'argent ? Pourquoi ne serions-nous pas libres de profiter paisiblement de « vices » inoffensifs ? Le problème n'est pas la pornographie, les réseaux sociaux, les jeux d'argent, l'utilisation du smartphone, le shopping ou l'alcool en eux-mêmes, mais le contexte dans lequel ils s'inscrivent.

Certains pourraient s'opposer de manière manipulatrice en invoquant l'autorité de l'OMS, mais c'est une fausse représentation. L'Organisation mondiale de la Santé ne prône pas l'interdiction de la pornographie. Ses préoccupations sont centrées sur la protection des populations vulnérables (notamment les mineurs, qui doivent en être strictement exclus), et non sur l'interdiction de l'expression sexuelle des adultes. De même, elle s'inquiète du temps d'écran excessif sans pour autant appeler à l'interdiction d'outils qui, malgré leurs risques, restent extrêmement précieux, comme les smartphones.

En conclusion, s'il est indéniable que la pornographie peut avoir des effets négatifs, la présenter comme un fléau social est une exagération grossière qui déforme la réalité. Pour la plupart des gens, dans des circonstances ordinaires, elle fonctionne comme une forme de divertissement inoffensive. Cela ne signifie pas qu'elle est inoffensive pour tous, mais que, comme d'autres types de divertissement pour adultes, elle peut être consommée de manière responsable par le grand public sans consé-

quences néfastes. Au lieu d'alimenter la panique morale, une approche plus rationnelle consisterait à privilégier une consommation responsable, comme nous le faisons pour d'autres industries destinées aux adultes.

2) L'abolition de la pornographie empêcherait-elle la diffusion illicite de matériel intime ?

Un argument en faveur de l'interdiction de la pornographie peut être qu'elle contribue à la diffusion non autorisée de contenus sexuels privés. Il s'agit d'un problème profondément préoccupant qui mérite non seulement notre attention, mais aussi notre empathie et notre solidarité indéfectible avec les victimes. La honte incombe entièrement à ceux qui trahissent leur confiance ou la nourrissent, et non à elles. Elles ne sont pas seules, des personnes les soutiennent. À elles, je dirais : si aujourd'hui vous semble insupportable, tenez bon. Vous valez plus que cette douleur. Vous méritez amour, respect et justice. Vous n'êtes pas définis par ce qui vous a été fait. Cependant, l'idée que ce problème puisse être résolu par l'interdiction de la pornographie légale (restreignant ainsi la liberté de ceux qui trouvent gratifiante l'expression et l'exhibition sexuelles) est erronée pour de multiples raisons (bien que les hommes puissent aussi être victimes, la stigmatisation et les conséquences sont souvent plus graves pour les femmes ; par souci de clarté, je me référerai donc au cas féminin dans ce qui suit). Imaginons que, dans un État répressif et donc anti-pornographie (fasciste, communiste, théocratique, etc.), une femme signale le partage non consenti d'une vidéo intime d'elle-même : sera-t-elle protégée ou risquera-t-elle d'être persécutée pour « actes immoraux » ? Dans les pays où la réglementation est en vigueur, des outils juridiques permettent de signaler et de sanctionner la diffusion illégale de vidéos. Dans les pays prohibitionnistes, en revanche, les victimes peuvent rencontrer des obstacles pour obtenir justice, car

le simple fait de parler de contenu sexuel peut être stigmatisé, voire criminalisé, ce qui peut les dissuader de signaler les abus.

Certains pourraient arguer que ce problème est moins répandu dans les pays où la pornographie est interdite, car, en théorie, aucune vidéo intime ne pourrait être partagée sans consentement. Cependant, cet argument est profondément erroné pour au moins deux raisons.

La première est que, même dans les pays où la pornographie est légale et largement disponible, la distribution ou la recherche de contenu intime non consenti constitue un crime très grave, puni par des lois spécifiques visant à protéger les victimes et à poursuivre les auteurs d'infractions pénales. Renforcer ces protections et garantir leur application est une noble cause qui mérite un soutien indéfectible.

Deuxièmement, même si, de manière absurde, on supposait que dans les pays prohibitionnistes, une vidéo intime se propage moins facilement, cela ne changerait rien : réduire la diffusion ne sert à rien si le prix à payer est de réduire la victime au silence ou de criminaliser sa sexualité. De plus, les dommages les plus graves liés à la diffusion illicite ne se produisent pas nécessairement à grande échelle ; ils peuvent survenir entre connaissances, infligeant des souffrances profondes et injustes, quelle que soit la quantité de pornographie accessible. Cette souffrance peut être encore plus dévastatrice dans des contextes où la sexualité est fortement stigmatisée : précisément dans les pays où le sexe est tabou et la pornographie interdite, le risque de représailles pour la victime est encore plus élevé, car non seulement elle est exposée contre son gré, mais elle est également stigmatisée comme coupable d'un acte considéré comme socialement inacceptable. Dans ces contextes, la victime n'a aucun moyen de se défendre, tandis que ceux qui diffusent la vidéo restent impunis, voire trouvent un soutien dans l'hypocrisie sociale qui

condamne davantage les femmes que les hommes.

3) La pornographie est-elle dégradante ?

Cette critique repose sur une hypothèse très discutable : qui décide de ce qui est « dégradant » et pour qui ? Je ne cherche pas ici à relativiser toutes les valeurs. Je souhaite plutôt souligner un point éthique fondamental : lorsqu'un adulte donne un consentement valable et éclairé à une expression sexuelle, sans en ressentir de honte ni de préjudice, nous devons nous demander si le fait de la qualifier de « dégradante » reflète l'acte lui-même ou un jugement moral extérieur projeté sur lui.

Il fut un temps où même Madame Bovary de Flaubert était poursuivie pour obscénité. Et pendant longtemps, même les fresques de Michel-Ange dans la chapelle Sixtine ont été considérées comme scandaleuses en raison de leur nudité. Ce qui est considéré comme « dégradant » a toujours été largement une question de perception culturelle plutôt qu'une vérité objective. Le théâtre, lui aussi, a longtemps été considéré comme peu recommandable, d'une manière difficilement imaginable aujourd'hui. On peut en dire autant du travail : dans de nombreuses sociétés passées, ce que nous considérons aujourd'hui comme une activité noble et digne était autrefois perçu comme une source de honte. Dans le chapitre 4 des *Fiancés*, Alessandro Manzoni raconte l'histoire d'un marchand qui, devenu vieux, avait honte « de tout ce temps passé à faire quelque chose dans ce monde » et observe avec son intelligence et son humour subtil habituels que « vendre n'est pas plus ridicule qu'acheter », soulignant ainsi l'absurdité de considérer comme dégradante une activité nécessaire à la société.

3.1) Dégradant pour qui ?

Qualifier de « dégradant » une activité à laquelle un adulte s'adonne volontairement n'est qu'une projection extérieure de sentiments personnels, plutôt qu'une réalité objective. Je l'avoue : je trouve personnellement de nombreuses émissions de télé-réalité dégradantes, tant pour la dignité que pour l'intelligence des personnes concernées, mais je reconnais qu'il s'agit d'une question de goût, et non d'une question juridique. D'autres y prennent plaisir, et c'est suffisant. Nous sommes tous d'accord pour dire qu'interdire de tels programmes par la loi constituerait une violation flagrante de la liberté individuelle.

Si, en revanche, on prétend que la pornographie est dégradante pour le spectateur, alors pourquoi regarder des émissions de sexe est-il plus dégradant que regarder du sport, des films ou des documentaires ?

On pourrait arguer que produire de la pornographie est humiliant. Cependant, si une personne éprouve quelque chose de positif et d'épanouissant, il n'y a aucune raison de le critiquer simplement parce qu'il ne correspond pas aux canons sociaux traditionnels. La pornographie peut inclure des propos obscènes ou impliquer des dynamiques telles que l'exploration consensuelle et agréable du contrôle et de l'abandon. Mais celles-ci se déroulent dans un espace défini par le consentement mutuel et l'autonomie personnelle, ce qui les distingue fondamentalement de la coercition. Elles n'ont rien à voir avec l'oppression qui excite l'esprit malade d'un violeur. La différence fondamentale réside dans le consentement : ce qui rend une dynamique sexuelle engageante, c'est *précisément* le fait qu'elle soit librement choisie et appréciée par les deux parties ; rien n'est plus éloigné de toute forme d'abus. Il convient également de noter que certaines personnes trouvent un profond épanouissement dans des dynamiques consensuelles de domi-

nation et de soumission, non fondées sur la violence ou la souffrance, mais sur la confiance, l'abandon psychologique et la joie partagée d'explorer les rôles de contrôle et de vulnérabilité. Cela aussi est une forme d'expression sexuelle valable et significative, à condition qu'elle soit librement choisie et mutuellement appréciée. Pour être éthiquement saines, ces dynamiques doivent être ancrées dans une profonde harmonie émotionnelle et choisies parce qu'elles résonnent avec la vérité intérieure des personnes concernées. Qualifier de telles expériences de « dégradantes » revient à ignorer la diversité de la sexualité humaine et à risquer de projeter son malaise personnel sur autrui. Cette diversité comprend non seulement l'expression audacieuse, mais aussi le silence. Certaines personnes expriment leur autonomie en se tournant vers le sexe ; d'autres en s'en détournant. Aucune forme de liberté n'est plus légitime qu'une autre. L'abstinence n'est pas une répression, et le désintérêt n'est pas un échec. La liberté de dire oui ne signifie rien sans la liberté égale de dire non, non seulement à un instant, mais peut-être à toute une vie. De plus, la pornographie n'embrasse pas nécessairement des dynamiques audacieuses. Elle couvre un vaste spectre d'expressions, allant des formes d'érotisme les plus douces et romantiques aux performances les plus explicites. Il n'existe pas de définition unique de la pornographie, tout comme il n'existe pas de manière unique de vivre la sexualité. Ce qui compte, c'est que toutes les formes reposent sur le consentement et le choix personnel.

Si une expérience sexuelle est choisie consciemment entre adultes et vécue en toute sécurité, sa dégradabilité est une question de point de vue personnel et ne justifie pas son interdiction. Il est absurde de dire : « Non, tu ne devrais pas en profiter comme ça, juste parce que je n'aime pas ça. » En fin de compte, ce principe s'applique à toute autre activité humaine : et je trouve la comparaison avec l'alpi-

nisme extrême très intéressante : certains la trouvent extrêmement gratifiante, tandis que pour d'autres, ce serait un cauchemar. Priver les premiers de cette expérience serait un crime presque aussi grave que de forcer les seconds à la vivre.

Il convient également de noter qu'il n'est pas déraisonnable de supposer que même les personnes sceptiques ou personnellement indifférentes à la pornographie admettraient probablement que tout n'est pas laid, sans âme ou dégradant. Même en faisant abstraction de la quasi-totalité des contenus existants, il est difficile de croire que la plupart des gens, exposés à un spectre large et diversifié, ne trouveraient pas au moins quelques œuvres qui les touchent. Non pas parce qu'elles sont « hypocrites », mais parce que l'imagination érotique est aussi diverse et complexe que la musique ou la poésie. Même si l'on acceptait, de manière absurde, la logique prohibitionniste qui dit « je l'interdis parce que je n'aime pas ça » (une logique éthiquement intenable), le syllogisme implicite derrière une interdiction totale s'effondrerait.

3.2) Le deux poids, deux mesures moral

En réalité, l'idée que la pornographie est dégradante reflète souvent une longue tradition culturelle qui a toujours considéré la sexualité féminine comme quelque chose à contrôler et à limiter. Ce n'est pas un hasard si les femmes qui pratiquent la pornographie sont souvent mal jugées, tandis que les hommes le sont beaucoup moins, voire pas du tout. C'est le même schéma qui conduit à louer un homme ayant de nombreuses partenaires et à condamner une femme pour le même comportement. Mais si le problème réside dans la stigmatisation sociale, la solution n'est pas d'interdire la pornographie : il s'agit de changer les mentalités qui l'entourent. Ce n'est pas la pornographie qui dégrade les femmes, mais plutôt les normes sociales qui imposent un fardeau moral

aux femmes pour leurs choix sexuels. Ce jugement est une forme d'oppression sexuelle. Une telle condamnation est non seulement injuste, mais aussi fondamentalement incompatible avec les principes d'équité et de non-jugement prônés par la véritable éthique chrétienne.

Mais il y a quelque chose d'encore plus troublant derrière l'affirmation selon laquelle une femme « ne devrait pas » faire de pornographie, non pas parce qu'elle ne le veut pas, mais parce que d'autres disent que c'est indigne d'elle. Un tel raisonnement n'est pas protecteur : il est sexiste et, en fin de compte, déshumanisant. Il repose sur l'hypothèse que les femmes ne sont pas pleinement capables de décider elles-mêmes de ce qui honore ou déshonore leur dignité. Dire à une femme « tu ne peux pas faire de pornographie » parce que cela offense son sens moral revient à lui dire « tu ne peux pas parler en public » ou « tu dois rester à la maison et cuisiner ». Il ne s'agit pas de protéger son âme, mais de contrôler sa volonté. Refuser à quelqu'un le droit de définir sa propre dignité est une forme d'objectification plus profonde que tout acte consensuel. Il dit : « Tu n'as pas le droit d'être toi-même, car nous avons déjà décidé qui tu dois être. » Et il n'y a pas d'insulte plus cruelle, ni plus arrogante, que de prétendre protéger quelqu'un en lui refusant le droit d'être qui il est. Je ne prétends pas parler au nom des femmes, mais seulement me tenir aux côtés de celles qui ont été jugées et affirmer leur dignité.

Il faut se rappeler que la stigmatisation ne cible pas seulement celles qui choisissent la pornographie comme profession. Elle frappe aussi, peut-être plus cruellement encore, celles qui l'ont explorée autrefois, par curiosité, par désir, par sentiment de liberté, ou même simplement pour gagner de l'argent facile, et qui, avec le temps, ont pu commencer à douter, se demandant si ce choix les a marquées. À ces femmes, je veux dire, avec toute la douceur et la force possibles : vous n'avez rien perdu. Ni

vosre dignité. Ni votre droit à être aimées. Ni votre capacité à être vues avec un regard empli d'estime et d'amour sincère et tendre. Vous n'avez rien qui cloche, ni alors, ni maintenant. Ceux qui vous jugent sans comprendre ne font que révéler leur propres limites, pas les vôtres. Vous méritez d'être aimé avec passion, avec respect, avec poésie. Non pas « malgré » ce que vous avez fait, mais d'autant plus grâce au courage dont vous avez fait preuve. Car se montrer, dire sans honte au monde : « C'est moi », ce n'est pas seulement dévoiler sa peau, c'est mettre son âme à nu. Et cela aussi est profondément humain et profondément méritant. Cela ne veut pas dire qu'un tel choix doit être fait à la légère. Comme je l'ai dit plus tôt, « si le problème est la stigmatisation sociale, la solution n'est pas d'interdire la pornographie : c'est de changer les mentalités qui l'entourent », mais cet objectif est encore loin et pourrait ne jamais être pleinement atteint. La stigmatisation existe, et si l'on se sent trop fragile pour la porter à la légère, en paix, je ne pense pas qu'il soit sage de l'ignorer. Mais cela n'a rien à voir avec la valeur d'une personne qui a vécu cette expérience.

3.3) La peur de la liberté d'autrui

Personnellement, comme la plupart des gens, je suis monogame et réservé sur le plan émotionnel et sexuel, et je n'ai aucun intérêt à vivre ma sexualité différemment. Mais cela ne me donne pas un sentiment de supériorité par rapport à ceux qui font des choix différents des miens (par exemple, la promiscuité ou l'exhibitionnisme qui caractérisent la pornographie), tout comme je ne me sentirais pas supérieur à quelqu'un qui pratique des sports extrêmes ou s'adonne à des passions que je ne pratiquerais pas. Le seul critère qui compte vraiment est le consentement libre et éclairé des personnes concernées. Pourquoi devrais-je dire à ceux qui vivent leur sexualité différemment de moi : « Je suis juste et vous avez tort » ? Quel principe objectif justifie une telle position ? En

quoi suis-je moralement supérieur ? L'amour véritable n'est pas menacé par l'expression sexuelle, surtout lorsqu'on comprend que sexe et amour, bien que fréquents, sont différents. On peut ressentir un engagement émotionnel sans désir, et du désir sans engagement émotionnel. Ce n'est pas un défaut de la nature humaine. Cela fait partie de sa richesse. Français Je crois aussi fermement à la possibilité d'une amitié profonde entre hommes et femmes, ou, dans le cas des personnes homosexuelles, entre personnes du même sexe. Cela m'attriste lorsque les gens ressentent le besoin de sexualiser toute forme d'affection ou de proximité, comme si notre seul langage émotionnel était érotique. Il y a une immense beauté dans les liens qui ne demandent rien d'autre que la présence, la loyauté et la joie tranquille d'être là pour l'autre. Cette brève digression, je crois, n'est pas déplacée. La pensée philosophique signifie également reconnaître les liens profonds entre des thèmes apparemment différents. La liberté sexuelle inclut également la liberté de ne pas avoir de relations sexuelles, la liberté de cultiver des liens profonds et non érotiques, de vivre des relations affectives sans modèles pré-établis. Ici, je voulais remettre en question l'idée que certaines connexions doivent être sexualisées ou catégorisées. C'est, en fait, la même impulsion qui sous-tend l'envie d'interdire la pornographie : l'obsession d'étiqueter, de catégoriser, de contrôler. En d'autres termes, ces réflexions, bien que personnelles, comptent profondément, car notre capacité à respecter la liberté d'autrui commence par notre capacité à comprendre la diversité des connexions humaines. C'est précisément cette richesse de l'expérience humaine qui devrait nous rappeler que nous ne sommes pas en position de juger.

Si une personne choisit volontairement de se livrer à la pornographie, trouve satisfaction dans son travail et n'en subit aucun préjudice, la véritable question est de savoir si quelqu'un d'autre est habilité à juger. Qui sommes-nous

pour dire que c'est « dégradant » ? Tenter de légiférer sur la morale en fonction de l'inconfort personnel se rapproche dangereusement d'une mentalité autoritaire et soulève des questions philosophiques plus vastes quant à la liberté individuelle et au contrôle de l'État sur la vie privée.

Comme l'a si bien exprimé John Stuart Mill dans *De la liberté* :

> Dès qu'un aspect de la conduite d'une personne porte atteinte aux intérêts d'autrui, la société a compétence sur cet aspect, et la question de savoir si le bien commun sera ou non favorisé par une telle ingérence devient sujette à discussion. Mais il n'y a pas lieu d'examiner une telle question lorsque la conduite d'une personne n'affecte les intérêts d'aucune autre personne que la sienne, ou ne les affecte pas nécessairement à moins qu'elle ne le souhaite (toutes les personnes concernées étant majeures et dotées d'un niveau de discernement normal). Dans tous ces cas, la liberté, juridique et sociale, d'agir et d'en assumer les conséquences devrait être totale.

Des débats similaires se posent dans d'autres domaines de l'autonomie individuelle. Prenons l'euthanasie : une personne informée et consentante devrait-elle se voir refuser le droit de mettre fin à ses souffrances ? Ou encore l'homosexualité, jusqu'à une période relativement récente soumise à des restrictions fondées sur des arguments moralistes similaires à ceux parfois utilisés aujourd'hui contre la pornographie. Dans certaines régions du monde, elle est toujours proscrite, souvent par des hommes hétérosexuels (dans de nombreux contextes, les femmes ont tendance à se montrer plus tolérantes et, dans les pays culturellement régressifs, elles occupent rarement des postes de pouvoir) qui, précisément parce qu'ils sont hétérosexuels, comprennent combien il serait atroce de se retrouver piégés dans un monde où la seule forme d'intimité permise

est celle avec les hommes. Et pourtant, malgré cette compréhension, ils se sentent autorisés à imposer exactement cela aux femmes lesbiennes, les privant du droit de suivre leur propre nature et d'aimer librement. Non par ignorance, mais par volonté d'imposer aux autres ce qu'eux-mêmes n'accepteraient jamais de subir. Comme pour la pornographie, tous ces cas révèlent la même peur sous-jacente de la liberté des autres et l'obsession du contrôle sur ce qui est différent.

Or, précisément parce que la défense de la liberté homosexuelle est si importante, il faut aussi reconnaître les risques que représente son instrumentalisation à des fins d'autoglorification. Ces dernières années, dans certains contextes occidentaux, on a vu un nombre croissant d'individus qui, sous couvert de défendre les minorités sexuelles, semblent plus préoccupés par l'affichage d'une supériorité morale que par le bien-être réel de ceux qu'ils prétendent défendre. Ces dynamiques, souvent motivées par la vanité plutôt que par la vertu, peuvent aliéner l'opinion publique, engendrer une lassitude culturelle et même compliquer la vie des homosexuels eux-mêmes, qui peuvent se sentir gênés, dénaturés ou réduits à l'état de symboles dans les batailles idéologiques. Un phénomène très similaire s'observe dans le militantisme antiraciste, où certaines voix ne recherchent pas la justice, mais la lumière. Le combat pour la dignité et l'égalité mérite mieux que d'être instrumentalisé par l'ego. Comme l'a souligné Alessandro Manzoni (chapitre 13 de « Les fiancés »), il arrive souvent que

> les plus fervents défenseurs deviennent un obstacle.

Une vérité qui perdure : les partisans les plus zélés, sans humilité ni mesure, peuvent souvent devenir un obstacle à la cause même qu'ils entendent servir.

4) La pornographie objective-t-elle les gens ?

S'il est important de reconnaître que certaines personnes peuvent trouver un véritable épanouissement sexuel en étant objectifiées érotiquement, dans un cadre consensuel et intime, le terme « objectification » est souvent utilisé dans un sens négatif, impliquant une perte de volonté, de dignité ou d'humanité. Mais ce sont des concepts fondamentalement différents. L'objectification érotique, lorsqu'elle est choisie librement et vécue dans le respect mutuel, n'est pas synonyme de déshumanisation. La première peut être une forme valable d'expression personnelle ; la seconde est une violation de soi.

Mais lorsque nous parlons d'objectification dans la pornographie, faisons-nous vraiment référence à la seconde ? Si une personne adulte et consentante décide de faire de la pornographie, qui sommes-nous pour dire qu'elle est « réduite à un objet » ? Si cette logique était valable, il faudrait dire qu'un mannequin est objectivé parce qu'il est apprécié pour son esthétique, ou qu'un athlète est objectivé parce que sa valeur est liée à la performance physique. Mais personne ne soulève ces objections, car il est clair que la valeur d'une personne ne se réduit jamais à une seule dimension. De plus, la pornographie n'efface pas la personnalité de ceux qui la pratiquent. Pourquoi ne pourrait-elle pas, au contraire, être un moyen d'exprimer son individualité ?

L'expression « être perçu comme un objet » est elle-même problématique. Une actrice porno n'est pas perçue comme un mannequin ou une coquille vide : c'est précisément le fait qu'elle soit vivante, présente et consciente qui donne sens à la scène et la rend érotique. Ce qui suscite le désir, ce n'est pas l'absence de subjectivité, mais précisément sa présence consciente, la conscience derrière le regard, l'acte délibéré de se montrer. Elle n'est pas réduite à un objet ;

c'est un sujet qui choisit de jouer avec certains codes esthétiques. Et ce choix délibéré est ce qui distingue l'exhibition érotique de la déshumanisation. C'est précisément pourquoi la pornographie générée par l'IA, aussi réaliste soit-elle, ne pourra jamais avoir la même valeur que la pornographie réelle. Ce ne sont pas de simples images, ce sont des expressions de la présence humaine, d'individus conscients qui choisissent d'être vus. Les dilemmes éthiques et émotionnels qui émergeront bientôt autour de l'utilisation de l'IA dans la pornographie prouvent une fois de plus que les acteurs ne sont pas perçus comme des objets, mais comme des individus conscients. S'ils étaient réellement perçus comme de simples instruments, la pornographie se transformerait en répliques artificielles. Je doute fortement que ce soit un jour le cas. L'art figuratif généré artificiellement peut être efficace dans de nombreux autres domaines, mais c'est précisément dans la pornographie qu'il échoue à se substituer à l'élément humain. Il existe des secteurs où les personnes sont souvent traitées comme des outils remplaçables : dans les usines, dans les bureaux, dans le service client. Bien sûr, l'automatisation n'a rien de fondamentalement mauvais : remplacer le travail humain par des machines est souvent un signe de progrès, et non un manquement à l'éthique. Mais il faut reconnaître ce qu'elle révèle. Lorsqu'une machine peut accomplir le travail plus efficacement, l'humain est rejeté sans hésitation morale, comme si sa présence n'avait aucune valeur intrinsèque. Voilà à quoi ressemble la véritable objectivation. Paradoxalement, c'est précisément dans la pornographie (ce domaine même accusé de réduire les individus à l'état d'objets) que la présence humaine est irremplaçable. Cette observation met en lumière l'erreur de l'affirmation selon laquelle les acteurs sont perçus comme des objets : s'ils l'étaient réellement, des répliques d'IA seraient largement suffisantes. Autrement dit, là où l'accusation d'objectification est plus forte, on assiste en

réalité à une plus grande reconnaissance de l'irremplaçabilité humaine.

En réalité, ceux qui accusent la pornographie d'« objectification » le font souvent pour stigmatiser la sexualité féminine. Pourquoi une femme qui choisit de montrer son corps devrait-elle être « réduite à un objet », tandis que celles qui le cachent sont considérées comme « respectables » ? Cette mentalité ne protège pas les femmes, elle les infantilise. Le véritable respect ne consiste pas à leur dicter ce qu'elles peuvent ou ne peuvent pas faire, mais à reconnaître leur capacité à décider par elles-mêmes. Faire du porno ou devenir religieuse sont des choix légitimes et profondément respectables. Il est odieux que certaines personnes respectent l'un mais pas l'autre. Ce sont deux formes d'autodéfinition, aucune n'est plus ou moins noble, tant qu'elles sont librement choisies.

Certains invoquent Kant pour accuser la pornographie de réduire l'être humain à un objet. Mais c'est précisément son principe le plus noble, celui qui nous ordonne de traiter chaque personne comme une fin, et jamais comme un simple moyen, qui révèle la faille de cet argument. Si une personne, pleinement consciente d'elle-même, estime que l'un des buts de sa vie inclut l'exhibition, elle n'est pas un objet : c'est un individu qui prend des décisions concernant son corps et sa sexualité. Le respect moral de cette personne signifie honorer ce choix, et non le réprimer. Lui refuser cette liberté, au nom du maintien d'un modèle social dominant de sexualité qu'elle ne reconnaît pas comme le sien, revient précisément à la traiter comme un moyen pour parvenir à une fin qu'elle ne partage pas (à savoir préserver une vision collective et moraliste de la sexualité), plutôt que comme une fin en soi. Et cela, oui, revient bel et bien à l'objectifier.

Certains pourraient objecter que, même en accordant autonomie et consentement, la porno-

graphie implique encore souvent une forme d'objectification, et que cela seul contredirait le principe de Kant selon lequel une personne ne doit jamais être considérée comme un simple moyen. Mais cette perspective est profondément discutable. Lorsque nous permettons à un adulte, pleinement conscient de lui-même, de se livrer à la pornographie, nous ne le contraignons pas ou ne le trompons pas, nous lui permettons de satisfaire un besoin, de poursuivre une forme d'expression personnelle qui lui tient à cœur. Lorsqu'une personne décide consciemment de s'offrir au regard d'autrui, même sous une forme qui joue érotiquement avec l'objectification, elle n'est pas réduite à un moyen. Elle choisit un but ; elle exerce une action. Dans ce cas, le corps devient un langage, une forme d'expression, voire une déclaration culturelle ou existentielle. Si j'assume volontairement un rôle, même s'il me place symboliquement dans la position d'un « moyen », je reste un sujet. Je suis l'auteur de ce moment. Je ne vois pas l'impératif de Kant comme une interdiction des rôles érotiques ou de la théâtralité, mais comme un appel au respect de la souveraineté de la personne, surtout lorsque sa liberté prend des formes non conventionnelles, mais éthiquement inoffensives. En bref, être désiré ou offrir du plaisir, comme le font également les chanteurs ou les danseurs, n'est pas la même chose qu'être un objet.

Si nous devons faire entrer le Kant historique dans le XXI^e siècle et lui demander ce qu'il pense de la pornographie, il y a fort à parier qu'il serait horrifié (et je ne peux exclure qu'il en soit de même pour Mill). Cette réaction serait façonnée par les normes culturelles et sexuelles de son époque, et non par les principes fondamentaux de sa philosophie morale. C'est pourquoi je soutiens qu'appliquer ses idées éthiques fondamentales à notre contexte actuel peut parfois nécessiter de s'écarter de ses jugements personnels. Le défi n'est pas de suivre les conclusions de Kant, mais de rester

fidèle à sa méthode morale : traiter les personnes comme des fins et n'agir que selon des principes que nous pouvons vouloir comme des lois universelles. Je crois que, malgré toutes les contradictions inhérentes à chaque être humain, Kant a même, d'une certaine manière, anticipé Mill de plusieurs décennies. Il écrivait (extrait de « Sur le vieux serpe : cela peut être juste en théorie, mais cela ne fonctionnera pas en pratique ») :

> Nul ne peut me contraindre à être heureux à sa manière, selon sa conception du bien-être d'autrui. Au contraire, chacun peut rechercher son bonheur de la manière qui lui semble la meilleure, à condition de ne pas porter atteinte à la liberté d'autrui de poursuivre des fins similaires, c'est-à-dire au droit d'autrui de faire tout ce qui peut coexister avec la liberté de chacun en vertu d'une éventuelle loi universelle.

Bien sûr, les vues de Kant sur la sexualité étaient complexes, et mon domaine est la physique, et non la philosophie ; je propose simplement une lecture philosophique de bonne foi de ses principes fondamentaux, appliquée à un contexte moderne où les enjeux moraux ont évolué (nombre des réalités auxquelles je fais référence ici n'existaient tout simplement pas et étaient unimaginables à l'époque de Kant), mais où le besoin de respect, d'autonomie et de conscience de l'impact de nos actions sur le monde demeure le même. J'oserais dire que le rejet probable de la pornographie par le Kant historique contredirait le cœur de sa philosophie, tant en ce qui concerne l'impératif de traiter chaque personne comme une fin et jamais comme un simple moyen, qu'en ce qui concerne le fait d'agir uniquement selon des principes que l'on pourrait raisonnablement vouloir voir devenir des lois universelles (en l'occurrence, le principe selon lequel les choix personnels que nous ne pouvons partager doivent néanmoins être respectés, pourvu qu'ils respectent ceux d'autrui). Je propose ici d'envisager une interprétation évoluée de sa

pensée, qui préserve son essence éthique, mais rejette le moralisme sexophobe d'une autre époque. Considérer quelqu'un comme une fin en soi ne revient pas à lui dicter sa vie, mais à honorer sa capacité à la choisir.

5) La pornographie exploite-t-elle la solitude ?

Certains pourraient soutenir que la pornographie exploite la solitude, mais cet argument est faible pour au moins deux raisons.

i) Premièrement, la pornographie n'est pas réservée aux personnes seules. De nombreuses personnes, engagées dans des relations heureuses et profondément liées, en profitent ensemble, comme d'une expérience partagée.

ii) Deuxièmement, toutes les industries existent pour satisfaire les besoins humains. L'agriculture exploite-t-elle la faim ? Les médecins exploitent-ils la maladie ? Si l'on veut le dire ainsi, alors oui, mais c'est simplement une caractéristique de toutes les professions. Chaque fois que nous allons travailler, nous le faisons précisément pour satisfaire un besoin. Et c'est, en général, une noble chose.

Parfois, ces besoins ne sont pas du tout sains, comme le tabac, l'alcool, la restauration rapide, les boissons sucrées ou les émissions de télévision à scandale. Cependant, contrairement à des substances comme l'alcool ou le tabac, la pornographie, du moins lorsqu'elle est vécue de manière consciente et respectueuse, répond à un besoin naturel et sain. La véritable question est : quel problème l'interdiction de la pornographie résout-elle réellement ? En quoi l'interdiction de la pornographie améliorerait-elle la vie des hommes et des femmes qui ne sont pas en couple ? La seule préoccupation qui vient à l'esprit concernant la question de la solitude est que, dans de rares cas, des personnes psychologiquement vulnérables pourraient en venir à croire que la pornographie pourrait remplacer le contact humain. Cependant,

comme nous l'avons déjà évoqué à la section 1.2, le risque d'abus par quelques-uns ne justifie pas la suppression de la liberté pour tous.

En conclusion, tous les usages ne sont pas aussi sains : comme pour la nourriture ou les divertissements, l'excès peut entraîner des problèmes. Mais ce n'est pas un défaut de la pornographie en elle-même, mais simplement un rappel que tout plaisir requiert équilibre et conscience.

6) L'argument « Et si c'était ta mère ? »

Il s'agit d'un exemple classique de sophisme émotionnel. L'idée qu'une activité devient inacceptable lorsqu'elle implique un proche n'est pas un argument rationnel, mais une réaction émotionnelle. Si ma mère était actrice porno, ce serait son choix, tout comme si elle choisissait d'être avocate, sportive ou artiste. Mais pourquoi cela devrait-il me poser problème ? Si elle avait choisi librement cette voie, sur quelle base rationnelle pourrais-je m'y opposer ? La seule vraie question devrait être de savoir si elle le désire. Et si votre mère voulait gravir le K2 ? Cela me terrifierait sincèrement, et pour cause, car les risques sont mortels. Même si je trouverais cela « profondément injuste », je comprendrais au moins pourquoi l'État pourrait tenter d'interdire des activités aussi risquées pour des raisons de sécurité. Mais la pornographie ? Elle peut impliquer des complexités émotionnelles et éthiques, comme de nombreuses expériences humaines, mais lorsqu'elle est librement choisie, elle n'est pas intrinsèquement nocive et ne devrait pas être traitée comme une menace pour la sécurité. En bref, à la question « Et si elle était votre mère ? », je répondrais exactement comme Charlie Chaplin lorsqu'il a fièrement rejeté une accusation qui se voulait discriminatoire : « Je n'ai pas cet honneur. » Le fait qu'un membre de la famille s'adonne à une activité particulière ne change rien à son caractère éthique.

7) L'argument « Et si elle était votre femme ? »

Bien qu'une grande partie de ce qui a été dit dans la section précédente s'applique également ici, cette objection est plus profonde : elle ne fait pas appel à la moralité publique, mais à quelque chose de plus intime, le lien émotionnel entre deux personnes. Il ne s'agit pas de ce que la société permet, mais de ce que l'amour romantique peut comprendre et embrasser. Et c'est précisément pourquoi il mérite une attention philosophique égale.

Cela m'amène à réfléchir à ma conception personnelle des relations, de la confiance et de la liberté, non pas comme une simple digression inappropriée, mais parce que toute réponse philosophique à l'objection « et si c'était votre femme ? » à la pornographie dépend nécessairement de la façon dont on conçoit l'amour et le partenariat. Ce qui suit n'est pas une anecdote personnelle, mais un ensemble de principes généraux, illustrés à travers un prisme personnel, mais destinés à parler d'une réalité humaine universelle. Comme on le verra, cette vision n'est ni étroite ni prescriptive : elle laisse place à toutes les perspectives et sensibilités émotionnelles. Ma vision des relations ne repose pas sur la propriété, mais sur la confiance et le respect mutuel. Je ne suis pas propriétaire du corps de ma femme : **elle** le possède. Si elle devait faire un tel choix, ce serait sa décision, et mon rôle serait simplement de la respecter et de comprendre ses sentiments. L'amour n'est pas le contrôle, ni la peur de la liberté de l'autre. C'est la confiance, la complicité et le désir de voir la personne aimée s'accomplir de la manière qui lui convient. Cela dit, l'ouverture et l'honnêteté sont fondamentales dans toute relation. Bien que je ne considère pas l'amour comme une possession, je le vois comme un partenariat basé sur la confiance mutuelle. Si ma femme prenait une telle décision sans m'en informer, ce serait une trahison, non pas en raison de la nature même du choix, mais parce que cela violerait le fon-

dement de la confiance qui soutient notre relation. La transparence est essentielle : la véritable liberté dans un couple ne signifie pas faire ce que l'on veut sans tenir compte de l'autre, mais faire des choix ouvertement, dans la compréhension et le respect mutuels.

Dans une relation amoureuse, le sexe (et plus largement l'intimité physique et le toucher) et l'amour peuvent s'entremêler, mais ce n'est pas la même chose. On peut partager son corps sans jamais donner son cœur. Et on peut offrir la plénitude de l'amour sans jamais rechercher le contact. Nous avons tous des êtres chers dont l'amour est radieux et durable, et totalement dénué de toute dimension sexuelle. L'intimité ne se résume pas toujours au contact. Parfois, elle est une question de présence, de loyauté ou de reconnaissance.

L'idée qu'une femme qui fait de la pornographie ne puisse pas vivre une relation heureuse et aimante est un préjugé, pas une réalité. Qu'elle en ait fait son métier ou qu'elle ait simplement choisi d'explorer cette facette d'elle-même une fois dans sa vie, cela ne change rien. Un lien amoureux ne se mesure pas à l'histoire sexuelle, mais à la présence, à la profondeur du lien entre deux âmes. L'amour est fait d'affinité, de soutien et de tendresse, et non de certificats de « pureté ». Quiconque croit qu'une femme ne peut être aimée avec la même passion et la même dévotion simplement parce que sa sexualité a été partagée dans la pornographie, que ce soit une ou plusieurs fois, n'a rien compris à l'amour.

Une femme peut explorer les formes les plus audacieuses, les plus crues et les plus taboues de sa sexualité, y compris les fantasmes d'abandon, de visibilité et d'exposition, et être accueillie avec tendresse, loyauté et respect. Qu'elle ait partagé son corps avec le monde une ou plusieurs fois, elle peut toujours être la muse, le point d'ancrage, le foyer de quelqu'un. Ceux qui prétendent le contraire ont confondu

amour et possession, dignité et conformisme. Le véritable amour prend de nombreuses formes. L'une d'elles embrasse la liberté, non pas avec peur, mais avec grâce.

Il faut de la force pour se révéler, même brièvement, dans un monde qui juge. Pour accepter sa vérité même lorsque les autres la pointent du doigt. Cette force n'est pas un défaut moral. C'est une forme de courage. Et ce courage, cette honnêteté lumineuse, est quelque chose de profondément beau. Il ne mérite pas la honte, mais l'admiration. Il mérite d'être accueilli non pas avec froideur, mais avec l'amour qui ne vous demande pas de vous cacher, mais qui vous accompagne dans la lumière et vous soutient dans les tempêtes de la vie.

La monogamie affective et l'exclusivité sexuelle sont deux concepts souvent liés, mais pourtant distincts. Une personne peut partager son corps tout en restant émotionnellement dévouée à son partenaire. Je ne dis pas que l'exclusivité sexuelle est mauvaise ; au contraire, c'est un choix parfaitement légitime et précieux pour de nombreux couples. Mais ce qui compte vraiment, c'est la compatibilité entre les partenaires sur ce point. Chaque couple devrait être libre de définir ses propres règles en fonction de ses préférences, de ses limites et de sa compréhension mutuelle, sans pression sociale. Certains considèrent la fidélité sexuelle comme essentielle, tandis que pour d'autres, la liberté individuelle est plus importante. L'essentiel est que les partenaires soient en phase et qu'aucun n'impose son point de vue à l'autre. Si deux personnes découvrent que leurs besoins sont différents à cet égard, il leur appartient de décider comment aborder le problème. Cela dit, je tiens également à préciser que ma position n'est motivée par aucune « arrière-pensée ». Je ne m'intéresse pas aux relations extraconjugales. Mais cela ne signifie pas que je crois à la propriété, mais simplement au respect de la liberté de l'autre, sans en

revendiquer une pour moi-même. Pour moi, aimer, c'est vouloir le bonheur de l'autre. Je ne voudrais jamais être un obstacle à l'épanouissement de ma femme. Notre relation est fondée sur la complicité et la confiance mutuelle, et non sur l'insécurité, les contraintes ou le contrôle. Nous avons choisi la monogamie librement, car elle reflète qui nous sommes, mais cela ne signifie pas que je me sentirais autorisé à interdire à ma femme de faire quelque chose qu'elle jugeait profondément important pour elle, ni que les relations non sexuellement exclusives soient moins profondes, loyales ou sincères. Ce qui compte n'est pas de savoir si un couple choisit la monogamie sexuelle, mais si son lien est fondé sur le respect mutuel, le consentement et la compréhension. Certains cœurs restent proches même lorsque les corps errent. La monogamie sexuelle n'est pas la seule forme d'amour possible. Ce n'est pas la seule façon de vivre une relation. En bref, chaque choix libre entre adultes mérite le respect. Car l'essentiel est précisément le suivant : personne n'a le droit de dicter à autrui la « bonne » façon d'aimer.

8) L'argument « Mais aucune femme ne voudrait jamais faire ça »

Il existe des manières de ressentir, de croire ou de désirer que nous ne partagerons peut-être jamais, mais qui ne les rendent pas moins réelles ni moins dignes de respect. Parfois, certaines personnes font des choses que la plupart des autres ne peuvent comprendre. Les pilotes de course en sont un exemple frappant : beaucoup dépensent des sommes astronomiques pour courir. En réalité, ils paient pour risquer leur vie. Rien n'illustre mieux que l'amour profond que certaines personnes portent à ce que d'autres perçoivent comme de la pure folie.

Il n'y a rien de mal à avoir des désirs sexuels conventionnels, ou à n'en avoir aucun. Et tout comme nous respectons ces expériences, nous devons également respecter ceux dont les dési-

rs prennent des formes différentes (comme le désir d'être visible, de partager ouvertement sa sensualité, comme dans l'exhibitionnisme que l'on trouve dans la pornographie) et trouver l'humilité de reconnaître ce que nous ne comprenons ou ne partageons pas pleinement. Ce qui compte n'est pas de savoir si un désir correspond aux normes sociales, mais s'il est exploré avec consentement, conscience et respect mutuel.

Ceci étant dit, arrêtons-nous un instant pour réfléchir à la signification de cet argument contre la pornographie, qui prétend que les femmes ayant des fantasmes exhibitionnistes consensuels entre adultes, qu'ils soient légers ou intenses, n'existent tout simplement pas. Cette affirmation est non seulement erronée : elle est si extrême, compte tenu de la diversité psychologique de l'humanité, qu'elle relève carrément du ridicule. Mais pire encore, de tous les arguments contre la pornographie, celui-ci est de loin le plus odieux, répugnant et déshumanisant sur le plan éthique. Il ne s'agit pas d'une condamnation de toutes les critiques de la pornographie : certaines soulèvent d'importantes préoccupations. Ce que je rejette comme éthiquement répugnant, c'est le déni qu'une femme puisse jamais en désirer librement. Ce n'est pas seulement répréhensible, c'est moralement scandaleux. Quoi de plus cruel que de dire à quelqu'un que sa façon d'être est si inacceptable qu'elle doit être bannie du champ même des possibles humains ? Que ses désirs sont si illégitimes qu'ils sont inimaginables ?

Il ne s'agit pas simplement de contrôle. C'est une forme d'annihilation : une tentative d'effacer non seulement la liberté, mais l'identité elle-même.

C'est pourquoi il ne suffit pas de tolérer la liberté des femmes en théorie ; il faut la défendre en pratique, même lorsqu'elle prend des formes qui provoquent la stigmatisation sociale. Si l'on croit au droit des femmes à décider par elles-mêmes, alors le droit de faire du

porno doit également être respecté. Affirmer le contraire n'est pas du féminisme, mais de la misogynie. Certains prétendent protéger les femmes, mais n'entendent pas le cri silencieux de celles qui sont contraintes d'enfouir leur désir sous la peur et la censure, des femmes qui vivent dans des sociétés où exprimer librement leur sexualité est puni, voire criminalisé. Y compris, certes, par la répression de pratiques comme la pornographie. Et ce n'est pas une libération, c'est l'étouffement glacial de la liberté. Ce cri silencieux existe, mais il est étouffé par l'hypocrisie moraliste de ceux qui prétendent protéger les femmes. Nous avons vu ce qui arrive lorsque la « vertu » est utilisée pour justifier la persécution. Même le Christ a été crucifié par une foule qui pensait agir correctement. L'histoire est pleine de tragédies commises au nom de la vertu.

Il y a des femmes qui adoreraient faire de la pornographie, mais qui sont nées dans des endroits où la moindre expression d'autonomie féminine est violemment punie. Elles souffrent non pas à cause de la pornographie, mais parce qu'on leur interdit d'y accéder : réduites au silence par la loi, ou ailleurs simplement par la stigmatisation. Si nous croyons vraiment en la liberté, alors nous devons défendre le droit d'une femme à montrer ou à dissimuler sa sexualité. À exprimer sa sexualité ouvertement, ou à la vivre en privé, voire à ne pas la vivre du tout. La liberté est synonyme de choix, et non de coercition. Nier l'existence de ces femmes est aussi aveugle que nier que d'autres souffrent de la violation de leur vie privée. Ces deux formes de souffrance découlent d'un déni de liberté sexuelle, mais dans des directions opposées : l'une d'une exposition non désirée (un sujet que nous avons déjà exploré dans la section 2), l'autre de la répression de l'expression désirée. Ces deux réalités méritent toute notre attention.

À ceux qui affirment que la pornographie devrait être interdite pour protéger les femmes, je

demande : croyez-vous vraiment que toutes les femmes désirent les mêmes choses ? Qu'aucune n'a jamais souffert en silence parce qu'on lui a refusé le droit de vivre ses propres désirs ? Pensez-vous vraiment que parmi les milliards d'êtres vivants sur cette terre, pas une seule femme ne reste éveillée la nuit, aspirant à la liberté d'être elle-même sans peur ni honte, peut-être parce qu'elle nourrit des fantasmes exhibitionnistes irrésistibles et aspire à être vue, admirée, désirée selon ses propres conditions ? Pire encore, elle souffre, pensant qu'elle est profondément imparfaite. Que ses désirs sont déviants, ses fantasmes honteux, qu'elle-même doit être cachée. Mais elle n'a rien d'anormal. Et elle mérite la même dignité et la même liberté que n'importe qui. Peut-être rêve-t-elle de dire au monde : « C'est moi. J'existe. Je suis comme ça. Et je n'ai pas honte. » (Les mêmes mots pourraient être prononcés par un croyant ou par un athée qui ose professer sa foi dans un environnement hostile.) Et pourtant, elle souffre, *précisément* parce que quelqu'un, quelque part, se bat pour lui refuser cette liberté.

Conclusion

Cette réponse ne doit pas être interprétée comme une défense aveugle de la pornographie, qui peut certes être préjudiciable dans certains contextes, mais plutôt comme un argument de poids contre son interdiction, considérée comme une atteinte à la liberté individuelle. Je ne nie pas l'existence de problèmes liés à la pornographie, par exemple concernant son impact potentiel sur les personnes psychologiquement vulnérables. Mais reconnaître la possibilité d'un préjudice ne justifie pas son interdiction. Comme beaucoup d'autres outils, la pornographie n'est ni intrinsèquement bonne ni intrinsèquement mauvaise : sa valeur dépend de la manière dont elle est utilisée et par qui. En ce sens, la pornographie n'est pas différente de bien d'autres choses, qui peuvent être bénéfiques lorsqu'elles sont utilisées de manière

responsable, mais nuisibles lorsqu'elles sont mal utilisées.

En fin de compte, la question centrale n'est pas la pornographie elle-même, mais la question plus profonde de savoir si une société démocratique doit imposer des restrictions morales aux actes consensuels qui ne portent pas atteinte aux droits d'autrui. La véritable liberté sexuelle implique de protéger à la fois le droit d'exprimer son désir et celui de s'en abstenir. Elle implique de défendre aussi bien les audacieux que les discrets. Ce principe s'étend au-delà de la seule sexualité : le critère d'une société libre ne réside pas dans sa capacité à protéger ce que nous admirons, mais dans son traitement équitable de ce que nous n'apprécions pas.

La liberté est le fondement de toute vie digne. Pour reprendre les mots de Charlie Chaplin (discours à l'humanité), « nous ne devons pas nous soumettre à ceux qui nous disent quoi faire, quoi penser et quoi ressentir ! » C'est pourquoi ce débat ne porte pas uniquement sur les images et les écrans. Il porte sur la dignité humaine, l'autonomie et le courage moral de laisser les autres être différents. Et sous cet angle, la réponse devient claire.

Interdire la liberté sexuelle consentie ne revient pas à opprimer un groupe d'individus. On trahit les fondements mêmes de la démocratie moderne. Les idées défendues dans ce texte puisent leurs racines dans les Lumières européennes, dans la conviction que la liberté individuelle est un droit naturel à vivre pleinement, dans le respect d'autrui. Mais c'est de l'autre côté de l'océan, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, qu'un pays a eu le courage d'inscrire dans la loi que la liberté et la recherche du bonheur sont des droits. Et nous devons beaucoup à ce geste courageux (mais profondément imparfait). De plus, s'il existe encore aujourd'hui des pays où une personne peut écrire un texte comme celui-ci et que

d'autres peuvent le lire, c'est grâce au sang, au courage et au sacrifice de ceux qui ont cru que la liberté, même celle d'une seule voix, méritait d'être défendue. Dans des temps plus sombres, ils ont choisi de tout risquer pour que nous puissions être libres. Ils n'étaient pas toujours d'accord avec le contenu du discours. Mais ils croyaient au droit de le prononcer.

La liberté n'est pas un privilège réservé aux conventionnels. C'est un droit inaliénable pour chaque être humain.

Cuasso al Monte, été 2025

Note de l'auteur

Je tiens à remercier mon épouse avec qui, entre une promenade en montagne ou au bord du lac, une pizza ou un dîner chinois, j'ai souvent eu la joie d'échanger sur ces questions philosophiques (et bien d'autres !). Ces moments font également partie de ce texte. Ces conversations comptent parmi les choses que je chéris le plus dans ma vie, plus encore que mon amour profond pour la physique et les mathématiques. Sa présence, sa gentillesse et sa façon réfléchie de voir le monde sont mes plus grandes sources de joie.